



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2011

N° 2011 - 09 - 16 - 05

PRESTATIONS FACULTATIVES ET
PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

Le 16 septembre 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 09 septembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 09 septembre 2011

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – Mme ROLLET, M. FAUCONNET - Mme LE LAY, Mme LEMERE, M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA BERMEJO – M. LHENRY – M. MILLOT – M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET – M. CALLIOT – Mme GABREL – M. SMITH – M. LEFORT – Mme THILLY - M. ANTUNES – Mme CORREIA – M. CARRASCO – M. BESSON

EXCUSES :

M. FENAT donne pouvoir à	M. FAUCONNET
M. BISSON donne pouvoir à	M. FAUCONNET
M. PEROT donne pouvoir à	M. PIERRON
Mme GERARDIN donne pouvoir à	M. BIAUX
Mme MOREAU donne pouvoir à	Mme GABREL
M. CHOUARD donne pouvoir à	Mme ROLLET

ABSENTS : M. JOSEPH

Membres en exercice : 29
Membres présents : 22
Procurations : 6
Votants : 28

Secrétaire de séance : M. SMITH

**5/ PRESTATIONS FACULTATIVES ET
PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA MARNE**

Rapporteur : M. BIAUX

L'article 24 de la loi n° 84-53 prévoit que les Centres de Gestion peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Ils sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents. Enfin, ils apportent leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à retraite.

A cet effet, le Centre de Gestion a signé une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations agissant en tant que gestionnaire de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Dans ce cadre, deux conventions ont été signées entre la mairie de Fagnières et le centre de gestion en 2009 pour lui confier les missions suivantes :

- Information, formation et assistance au profit de notre collectivité notamment sur la réglementation, les procédures dont les processus dématérialisés liés au droit à l'information.
- Intervention sur les dossiers adressés à la Caisse des dépôts et consignations en qualité de gestionnaire de la CNRACL :
 - Contrôle, validation et transmission à la CNRACL des données sur support papier
 - Régularisation de services
 - Transfert des droits (rétablissement des cotisations auprès du régime général et de l'Ircantec)
 - Validation de services de non titulaire

Concrètement, l'objet de ces conventions est l'appui juridique et technique du centre de gestion dans le montage de dossiers de droit à pension des agents. En effet, certains dossiers complexes nécessitent une aide du centre de gestion.

Il s'agit donc d'un accompagnement individualisé qui permet, sur demande écrite ou sur rendez-vous au centre de gestion ou en collectivité, d'apporter une aide pour déterminer le droit à pension et simuler le montant.

Cette prestation entrainera une contribution financière de l'employeur demandeur :

- Par courrier : 30 € par dossier
- Sur rendez-vous individualisé au centre de gestion : 30 € par dossier
- Par déplacement en collectivité : 40 € par dossier (prestation assurée à partir de 4 rendez-vous sur place)

Les conventions signées arrivent à échéance. Le Centre de Gestion de la Marne qui assure le rôle d'intermédiaire à l'égard des collectivités territoriales et de leurs établissements publics propose le renouvellement des deux conventions suivantes :

- Convention relative aux missions exercées dans le cadre du partenariat entre le Centre de Gestion de la Marne (CDG) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- Convention relative aux prestations facultatives assurées par le Centre de Gestion en soutien du partenariat CDG/CDC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

OUI l'exposé qui précède

APPROUVE les deux conventions à conclure avec le Centre de Gestion de la Marne :

- L'une relative aux missions exercées dans le cadre du partenariat entre le Centre de Gestion de la Marne (CDG) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
- L'autre relative aux prestations facultatives assurées par le Centre de Gestion en soutien du partenariat CDG/CDC.

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de Gestion de la Marne les deux conventions.

Résultat du vote :

- Voix pour : 27
- Voix contre : -
- Abstentions : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX